



Madame, Monsieur Le Président,
Chères, Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Loi de Modernisation de l'Economie a créé le statut de l'auto-entrepreneur

QUI PEUT ÊTRE AUTO-ENTREPRENEUR ?

Un auto-entrepreneur peut être :

- Un salarié du secteur public ou privé
- Un chômeur
- Un retraité

Comment devient-on auto-entrepreneur ?

On devient auto-entrepreneur sur simple déclaration auprès du centre de formalités des entreprises

A QUEL RÉGIME FISCAL ET SOCIAL L'AUTO-ENTREPRENEUR EST-IL ASSUJETTI ?

Le régime est réservé aux entreprises individuelles dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à :

- 80.000 € pour les entreprises commerciales (achat / vente)
- 32.000 € pour les entreprises de services

L'auto-entrepreneur bénéficie de la franchise de TVA. Il est affilié à la Sécurité Sociale.

.../...

Il s'acquitte forfaitairement de ses charges sociales et fiscales, ainsi que de ses impôts **uniquement sur ce qu'il encaisse**. (Forfait de **13%** pour les achats revente, forfait de **23%** pour les services à caractère commercial.

CE QUE LES AUTO-ENTREPRENEURS DOIVENT SAVOIR

Ce qui ne change pas par rapport aux commerçants et artisans inscrits au registre du commerce ou des métiers :

Les conditions d'exercice d'activités non sédentaires :

Ainsi, un auto entrepreneur qui opte pour l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale,

- ↪ doit obligatoirement détenir la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires, délivrée sur présentation du récépissé de déclaration de début d'activité « d'auto-entrepreneur » (Art 123-10 du Code du Commerce)
- ↪ ainsi qu'une assurance responsabilité civile professionnelle si le règlement de marché l'impose.
- ↪ respecter la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne les règles relatives à l'hygiène des aliments remis au consommateur final.

Pour les entreprises déjà inscrites au registre du commerce ou des métiers :

L'entrepreneur en activité qui bénéficie du régime de la micro entreprise - moins de 80000 € de chiffre d'affaires, pour les entreprises commerciales (achat/revente) moins de 32000 € de chiffre d'affaires pour les entreprises de services - peut opter pour le régime de l'auto-entrepreneur.

Ainsi, il peut avoir accès à partir du 1^{er} janvier 2009 aux mêmes avantages que l'auto-entrepreneur, **sauf en ce qui concerne la dispense d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers**. Seuls sont dispensés de l'inscription au registre du commerce ou des métiers les nouveaux créateurs.

L'entrepreneur en activité ne peut donc « *desimmatriculer* » son entreprise

CE QU'APPORTE LE NOUVEAU RÉGIME AUX MICRO-ENTREPRENEURS

↪ L'option pour le régime micro social simplifié :

demande à adresser à la caisse de base du régime social des indépendants (RSI)
avant le 31 mars 2009

↳ **L'option pour le micro fiscal simplifié :**

demande à adresser à l'administration fiscale dont vous dépendez, avant le 31 mars 2009, à condition d'avoir opté pour le régime micro social simplifié et à condition que le revenu global de votre foyer ne dépasse pas **25.195 €** par part de quotient familial

LES TAUX APPLIQUÉS

• **Charges sociales :**

12% du chiffre d'affaires déclaré pour les achats/revente, ventes à consommer sur place et les prestations d'hébergement

• **Impôts :**

- **1% du chiffre d'affaires déclaré** pour les achats/revente et ventes à consommer sur place,
- **1,7% du chiffre d'affaires** pour les autres services de la catégorie industrielle et commerciale,
- **2,2% pour les activités libérales.**

Nous avons estimé judicieux de compléter vos informations sur le statut de l'auto-entrepreneur, afin de vous permettre d'éclairer les adhérents sur le sujet de manière concise et précise, mais également de renseigner les personnes préposées au placement sur les marchés sur les conditions d'accès au domaine public pour les auto-entrepreneurs.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur Le Président, Chères, Chers Collègues, l'expression de nos sentiments syndicalistes dévoués et cordiaux.

Charline BRASSENS
Secrétaire Générale